

## Les locaux de la nouvelle classe de maternelle inaugurés ce matin avec les parents

Signe de l'évolution positive des effectifs de la maternelle depuis la rentrée, une 4<sup>ème</sup> classe a été ouverte au début du mois de février. Les nouveaux espaces ont été inaugurés le 27 février.

L'inauguration n'avait pas été prévue plus tôt car il fallait au préalable terminer les aménagements dédiés à cette classe de grande section. Ainsi, dans le prolongement de la salle de classe elle-même, des claustras en panneaux de feuilles de cocotier tressées *mtsepve* séparent le passage vers le kiosque *shiwadza sha usoma* d'avec la cour de récréation. Cette dernière, nommée « cour du Karthala », est désormais dédiée aux classes de maternelle.



C'est donc juste avant le départ en vacances de mars qu'une petite cérémonie a été organisée : il était important d'accueillir les parents autour d'une collation matinale pour prendre « officiellement » possession des lieux.

Les 20 enfants de la classe, quant à eux, se sont appropriés leurs nouveaux espaces dès les premiers instants. Les petits bouts de chou ne se sont pas fait prier, preuve que, dès le plus jeune âge, on peut apprécier le changement ! ■

## Rentrée 2019 : la CCPL arrête la liste des candidats retenus sur les postes de résidents

La commission consultative paritaire locale, réunie le 26 février, a étudié toutes les candidatures reçues pour pourvoir les 5 postes de résidents disponibles à la rentrée prochaine.

Plus de deux heures ont été nécessaires à la commission consultative paritaire locale (CCPL) pour étudier et classer les 37 dossiers de candidature. Les représentants des enseignants et l'attachée de coopération avaient préalablement consulté les dossiers afin de prendre connaissance des différents profils, matière par matière.



Pour le 1<sup>er</sup> degré, 2 dossiers sur les 9 reçus n'ont pas été classés : 1 était incomplet alors que le 2<sup>ème</sup> ne répondait pas au critère de l'ancienneté.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, les 28 dossiers étaient inégalement répartis selon les disciplines : 12 en mathématiques, dont 1 n'a pas été classé (désistement), 6 en lettres, dont 1 non classé (candidat non fonctionnaire), 6 en anglais dont 2 non classés (incomplet pour l'un, niveau de qualification pour l'autre), et 3 en SVT.

Le travail de la commission ne s'arrête pas là : elle est informée des suites données par les candidats qui peuvent accepter ou refuser le poste. En cas de refus, le 2<sup>ème</sup> de la liste est contacté, et ainsi de suite.

En cas d'accord, la candidature doit être validée par l'AEFE et, en dernier lieu, il faut que le ministère d'origine accepte le détachement du lauréat. ■